



COMMUNE D'INNENHEIM

PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

1. GENERALITES

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet de la Commune d'Innenheim.

CADRE GENERAL

Le Compte de Gestion

Le Compte de Gestion est établi par le comptable des Finances Publiques qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Il doit être présenté au Conseil Municipal pour approbation.

Il retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé (N-1). Il doit concorder avec le Compte Administratif.

Le Compte Administratif

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune au cours de l'exercice comptable écoulé (N-1).

Le Compte Financier Unique (CFU)

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique qui se substitue, durant la période de l'expérimentation, au Compte Administratif qui était établi par la commune ainsi qu'au Compte de Gestion qui était établi par le comptable public, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. Il présente la spécificité d'être un document conjoint du Maire et du comptable public.

La Commune d'Innenheim s'est portée candidate à cette expérimentation qui a entraîné notamment l'adoption de la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2022. Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents

Il retrace l'ensemble des opérations, quelle que soit leur nature, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé . Il rapproche les prévisions inscrites au budget (budget primitif + décisions budgétaires modificatives) des réalisations effectives, en dépenses et en recettes.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité par délibération prise par le Conseil Municipal après le vote du CFU.

La présente note vient préciser la présentation des résultats 2024 de la Commune d'Innenheim qui a été présentée en Conseil Municipal dans sa séance du 04 mars 2025. Elle est jointe à la délibération approuvant le CFU et sera également disponible sur le site internet de la commune.

2. SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS COMPTABLES ENREGISTRÉES EN 2024

BALANCE GÉNÉRALE - EXERCICE 2024

Montants réels et d'ordres (avec les articles 001 et 002)

Investissement	Budget Primitif	R.A.R 2023	DM	Reports 2023	Total des prévisions	Réalisations 2024
Dépenses	389 048.37	264 100.00	500.00	9 451.63	663 100.00	460 270.18
Recettes	662 600.00	0.00	500.00		663 100.00	393 798.81
Excédent	273 551.63					
Déficit		264 100.00		9 451.63		
Résultat d'investissement 2024						- 66 471.37

Fonctionnement	Budget Primitif	R.A.R 2023	DM	Reports 2023	Total des prévisions	Réalisations 2024
Dépenses	1 018 000.00				1 018 000.00	726 080.67
Recettes	980 572.64			37 427.36	1 018 000.00	1 023 339.41
Excédent				37 427.36		
Déficit	37 427.36					
Résultat de fonctionnement 2024						+ 297 258.74

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : **- 66 471.37**
 Fonctionnement : **+ 297 258.74**
 Résultat global : **+ 230 787.37**

2-1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le budget de fonctionnement permet à une collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

A/ Dépenses de fonctionnement

SITUATION COMPTABLE - SECTION DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2024

FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
Chap.	Désignation	Total Budget	Réalise	% Réal.
011	Charges à caractère général	329 400.00	242 839.65	73.72
012	Charges de personnel et frais assimilés	318 300.00	238 367.45	74.89
014	Atténuations de produits	121 000.00	119 962.39	99.14
65	Autres charges de gestion courante	112 700.00	99 936.86	88.68
66	Charges financières	28 500.00	24 200.64	84.91
67	Charges spécifiques	2 000.00	724.63	36.23
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	100.00	49.05	49.05
023	Virement à la section d'investissement	106 000.00	0.00	0.00
	Total général :	1 018 000.00	726 080.67	71.32

Les dépenses réelles de fonctionnement de la commune s'élèvent ainsi à 726 080,67 € en 2024 contre 744 295,89 € en 2023.

Le chapitre 011 - Charges à caractère général comprend notamment les charges afférentes à la fourniture d'énergie (électricité, gaz, fioul), l'achat de consommables divers, les divers contrats de maintenance, l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie, du matériel, des espaces publics, les assurances, les frais de télécommunication .

Les réalisations ont baissé de 10,2%. Cette diminution est essentiellement due à la réduction des factures d'électricité et de chauffage et au fait que certaines factures de fin d'année ont été payées en 2025.

Le chapitre 012 - Charges de personnel

Bien qu'il y ait eu une stabilisation des effectifs, ce chapitre connaît une légère hausse chaque année. 2024 a été marquée par une revalorisation de l'indice de traitement au 1^{er} janvier 2024, modifiant les grilles indiciaires. Cette mesure a concerné l'ensemble de nos 5 agents communaux.

Le chapitre 014 - Atténuation de produits correspond à la contribution de la Commune d'Innenheim au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour 118 064 € et au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour 1 536 €.

Le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante concerne les indemnités allouées aux élus, la contribution annuelle au Service d'Incendie et de Secours (28 083,00 € en 2024 contre 26 444,81 € en 2023 soit une augmentation de 6,19%) et le versement de subventions aux diverses associations. Chapitre en légère hausse due à la revalorisation des indices affectant les indemnités des élus au 1^{er} janvier 2024 et l'augmentation de la contribution au SIS67 .

Le chapitre 66 - charges financières représente essentiellement le montant des intérêts dus au titre des emprunts en cours qui continuent de diminuer. Chapitre en légère hausse due au paiement des intérêts du prêt relais en cours.

B/ Recettes de fonctionnement

**SITUATION COMPTABLE - SECTION DE FONCTIONNEMENT
EXERCICE 2024**

FONCTIONNEMENT - RECETTES				
Chap.	Désignation	Total Budget	Réalise	% Réal.
013	Atténuations de charges	5 000.00	0.00	0.00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	17 500.00	24 037.37	137.36
73	Impôts et taxes	94 000.00	85 979.62	91.47
731	Impositions directes	661 500.00	685 887.00	103.69
74	Dotations et participations	89 500.00	89 937.34	100.49
75	Autres produits de gestion courante	112 072.64	99 972.17	89.20
76	Produits financiers	0.00	15.32	0.00
77	Produits spécifiques	1 000.00	83.23	8.32
002	Excédent de fonctionnement reporté	37 427.36	37 427.36	100.00
	Total général :	1 018 000.00	1 023 339.41	100.52

Les recettes réelles de fonctionnement, c'est-à-dire celles qui se sont traduites par un encaissement réel s'élèvent à 985 912,05 €. Ce montant est majoré d'une partie du résultat de fonctionnement 2023 reporté de 37 427,36 €.

La section de fonctionnement présente donc un résultat comptable 2024 cumulé, positif de 297 258,78 (contre 311 427,36 € en 2023). Ce résultat servira à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le chapitre 013 - Atténuations de charges correspond au remboursement de charges de personnel.

Le chapitre 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses correspond aux concessions de tombes, aux redevances d'occupation du domaine public dues par les différents concessionnaires de réseaux, au produit de la location de la chasse.

Les charges dues par les locataires des immeubles communaux ont été imputées sur le compte 752 sur demande de la Trésorerie à partir du mois de mars 2024 ce qui explique que le chapitre soit en diminution par rapport à 2023.

Les impôts, taxes et impositions directes des chapitres 73 et 731 demeurent les principales recettes de la collectivité.

Chapitre 73 - Impôts et Taxes : Ce chapitre comprend les allocations compensatrices d'un montant de 56 919 € versées par la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile au titre de la compensation de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et de la CVAE (Cotisation sur la valeur Ajoutée des Entreprises) dans le cadre du régime de la fiscalité professionnelle unique.

Est également intégré à ce chapitre, le Fonds Départemental des Taxes Additionnelles, en baisse en 2024.

Chapitre 731- Impositions directes

Les taux de la taxe foncière (TFPB et TFPNB) ont été revus à la hausse (application d'un coefficient de 1,037699 \Rightarrow TFPB = 26,41% et la TFPNB = 77,44%).

Parallèlement à la hausse des taux d'imposition en 2024, les recettes fiscales sont toujours en légère hausse d'année en année, l'État augmentant annuellement les bases d'imposition.

Les dotations et participations de l'État prévues au chapitre 74 sont stables. Pas d'évolution entre 2023 et 2024.

Le chapitre 75 - Autres produits de gestion courante correspond aux recettes liées aux locations des bâtiments communaux (loyers). Ce chapitre peut fluctuer en fonction de l'occupation de ces bâtiments.

2-2 / SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement, contrairement aux dépenses de fonctionnement, sont liées aux projets de la commune à moyen et long terme et contribuent à l'accroissement du patrimoine communal.

Ce budget comprend notamment les acquisitions de mobilier, de matériel informatique, de véhicules, de biens immobiliers, les études préalables à des travaux, des travaux soit sur des structures déjà existantes, soit à créer et du remboursement du capital des emprunts contractés pour financer ces travaux.

En 2024, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 450 519,55 € auxquelles se rajoutent 299,00 € d'opération d'ordre et le déficit d'investissement reporté de 2023 pour 9 451,63 €

Chapitre 13 - Subventions d'investissement

Ce chapitre a donné lieu exceptionnellement à une dépense en 2024. La Commune d'Innenheim a dû rembourser à la CeA une partie de la subvention touchée pour des travaux d'aménagement et d'enfouissement des réseaux secs rue de la Liberté et rue des Roses, programme de voirie 2021, pour un montant de 9 479,-€. L'ensemble des travaux envisagés alors (rue des Roses) n'avait pu être réalisé pour des raisons budgétaires alors que la commune avait déjà touché un acompte (52 233,-€) sur le montant éligible de l'ensemble des travaux (264 000,-€ TTC).

Le chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés, correspond au remboursement du capital de la dette.

Outre les charges financières, les autres dépenses d'investissement ont été consacrées aux travaux, achats d'équipement et autres immobilisations suivants :

- achat de 6 m ² de terrain pour l'alignement de la rue des Jardins et intégration du terrain à l'inventaire	443,00 €
- mise en place de deux portails pour la sécurisation des écoles	6 592,80 €
- travaux d'extension du cimetière	113 532,42 €
- remplacement de 16 fenêtres à l'école primaire et mise en place de stores extérieurs	59 808,79 €
- remplacement du moteur du portail automatisé du presbytère	1 020,00 €
- réparation du petit calvaire	3 746,16 €
- rénovation de l'éclairage public (commune + terrain de football)	106 767,60 €
- remplacement d'un poteau d'incendie défectueux	6 666,81 €
- achat d'un nouvel ordinateur pour l'école maternelle	1 539,12 €
- achat de guirlandes de Noël	1 108,20 €

Le montant des recettes d'investissement de l'exercice 2024 s'élève à 393 798,81 € .

Les dépenses d'investissement sont équilibrées en recettes par une part d'autofinancement (excédent de fonctionnement 2023 reporté de 274 000,- €), le Fonds de Compensation de la TVA, (16,404% des dépenses d'investissement éligibles de l'année N-1), le produit de la taxe d'aménagement et les subventions reçues (2 956,- € de la CeA pour des travaux de sécurisation de la voirie au titre des amendes de police, 24 920,33 € au titre de la DETR pour les travaux à l'école primaire, 48 431,75 € pour la rénovation de l'éclairage public au titre du Fonds Vert et d'Oktave pour les Certificats d'Économie d'Énergie ; 1 319,-€ en recettes diverses)

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (ou épargne brute) qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (985 912,05 €) et les dépenses réelles de fonctionnement (726 080,67 €) s'élève à 259 831,38 €.

Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette et le besoin de financement de la section d'investissement.

La section d'investissement présente donc un résultat comptable 2024 négatif de 66 471,37 € (déficit de 9 451,63 € en 2023).

SITUATION COMPTABLE - SECTION D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2024

INVESTISSEMENT - DEPENSES				
Chap.	Désignation	Total Budget	Réalise	% Réal.
13	Subventions d'investissement reçues	10 000.00	9 479.00	94.79
16	Emprunts et dettes assimilés	145 048.37	140 114.65	96.60
21	Autres immobilisations financières	498 000.00	300 925.90	60.43
27	Autres immobilisations financières	100.00	0.00	0.00
001	Déficit d'investissement	9 451.63	9 451.63	100.00
041	Opérations patrimoniales	500.00	299.00	59.80
	Total général :	663 100.00	460 270.18	69.41

INVESTISSEMENT - RECETTES				
Chap.	Désignation	Total Budget	Réalise	% Réal.
10	Dotations, fonds divers et réserves	316 700.00	303 212.73	95.74
13	Subventions d'investissement reçues	140 726.00	90 287.08	64.16
16	Emprunts et dettes assimilés	99 174.00	0.00	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	106 000.00	0.00	0.00
041	Opérations patrimoniales	500.00	299.00	59.80
	Total général :	663 100.00	393 798.81	59.39

3. BILAN DU CFU 2024

En dépenses :

Résultat de la section de fonctionnement :	726 080,67 €
Résultat de la section d'investissement :	460 270,18 €
Total :	1 186 350,85 €

Restes à réaliser 2024 en investissement : 58 000,00 €

En recettes :

Résultat de la section de fonctionnement :	1 023 339,41 €
Résultat de la section d'investissement :	393 798,81 €
Total :	1 417 138,22 €

Soit un résultat de clôture positif de 230 787,37 €

4. AFFECCATION DU RESULTAT 2024

Compte tenu des reports de l'année 2023, le CFU pour l'exercice 2024 présente

- un excédent de fonctionnement de	+ 297 258,74 €
- un déficit d'investissement de	- 66 471,37 €

Il appartient donc au Conseil Municipal d'affecter au budget 2025 le résultat de la section de fonctionnement, soit 297 258,74 € et de reprendre le déficit d'investissement en dépenses d'investissement.

5. EVOLUTION DE LA DETTE

En 2023, le prêt relais de 300 000,- € a été remboursé. La moitié par anticipation au mois de juin, et le solde au mois d'octobre. Afin de pouvoir rembourser ce solde, un autre prêt relais a dû être contracté pour 150 000 € sur 24 mois.

Au 31/12/2024, la commune a 8 emprunts à rembourser pour un capital de 900 392,49 dont 150 000 € pour un crédit relais.

Le prêt pour l'achat de la maison 11, rue des Roses est arrivé à échéance au 31/12/2024.

Le montant élevé de la dette s'explique par les travaux et acquisitions réalisés les 20 dernières années (construction du périscolaire et de la salle multi-activités, travaux de rénovation des écoles, extension et rénovation de la mairie, construction du CPI, travaux de voirie, restauration du presbytère, travaux d'extension du cimetière).

De gros emprunts arrivent à échéance en 2025 et 2026.

Le souhait de la municipalité est de réduire la dette afin de pouvoir reconstituer une capacité d'autofinancement permettant de réaliser et de financer les investissements à venir.

4. CONCLUSION

La commune s'efforce de maîtriser ses dépenses afin d'assainir ses finances.

Pour y arriver, il est nécessaire de continuer à réduire momentanément les investissements.

BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT IM GAENSBUEHL

Le budget annexe du lotissement Im Gaensbuehl, répond aux mêmes règles budgétaires et comptables que le budget principal auquel il est rattaché.

Le Conseil Municipal a décidé la création du lotissement Im Gaensbuehl, par délibération du 28 juin 2023 et la constitution d'un budget annexe le 06 août 2024.

Le budget primitif du lotissement Im Gaensbuehl a été approuvé le 03 décembre 2024 afin de pouvoir faire face à d'éventuels paiements devant intervenir avant le vote du budget 2025 (frais de géomètre, acquisition de terrains ...).

Aucune écriture comptable n'a été réalisée sur le budget annexe du lotissement Im Gaensbuehl pour l'exercice 2024.

Les résultats comptables se présentent ainsi :

BALANCE GENERALE - EXERCICE 2024

Investissement	Budget Primitif	DM	Total des prévisions	Réalisations 2024
Dépenses	90 000.00		90 000.00	0.00
Recettes	90 000.00		90 000.00	0.00
Excédent/déficit				0.00

Fonctionnement	Budget Primitif	DM	Total des prévisions	Réalisations 2024
Dépenses	90 000.00		90 000.00	0.00
Recettes	90 000.00		90 000.00	0.00
Excédent/déficit				0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 0.00
Fonctionnement : 0.00
Résultat global : 0.00

Fait à Innenheim, le 08 avril 2025

Le Maire,
Jean-Claude JULLY

